

## ***Communiqué de presse***

### **Coupe forestière urgente à la forêt des Daillettes à Pully**

**La forêt des Daillettes, sur les hauts de Pully, abrite des chênes séculaires dont la forte inclinaison met en danger les riverains et les promeneurs. La Ville de Pully a mandaté une entreprise spécialisée pour procéder à leur abattage dès le 3 février 2015.**

Lors d'une inspection de sécurité des sentiers forestiers de la forêt des Daillettes, il a été constaté que de nombreux arbres présentaient un danger important pour les promeneurs et les habitations à proximité le long du chemin reliant la route d'Oron au Boulevard de la Forêt.

En effet, des chênes séculaires penchent fortement sur les propriétés voisines. Leur cime est déséquilibrée et le bois présente des signes de pourriture.

Devant l'urgence de la situation, le garde forestier a donné son accord pour la coupe de ces arbres. Il a d'ores et déjà communiqué cette information aux bordiers de la forêt des Daillettes.

Cette coupe sera effectuée dans le strict respect des règles de gestion durable des forêts labellisées de la Ville de Pully. Elle est jugée extraordinaire pour différentes raisons.

D'une part, les chênes séculaires sont de très gros volume et de grande hauteur. Par conséquent, le volume de bois récolté sera d'environ 430 m<sup>3</sup>.

D'autre part, la proximité des habitations, et donc le risque de chute sur l'une d'entre elles, nécessite que certaines soient évacuées lors des coupes. Par ailleurs, le terrain escarpé, le manque de chemins permettant le débardage et les conditions météorologiques risquent de perturber l'accès au chantier.

Les travaux prévus nécessitant un outillage et des connaissances spécifiques, ils ne peuvent donc pas être effectués par l'équipe des bûcherons de la Ville de Pully. L'entreprise mandatée laissera sur place les arbres réduits et le travail final (coupe finale, débardage, etc) sera exécuté par le service forestier communal.

Ces travaux se dérouleront en deux phases.

La première débutera le mardi 3 février 2015 avec l'intervention de l'entreprise mandatée à cet effet, pour une durée d'environ 6 semaines.

Les travaux consisteront à élaguer et étêter les arbres les plus dangereux. Ils se poursuivront par les travaux d'abattage jusqu'à mi-avril pour autant que les conditions météorologiques le permettent, la zone n'étant accessible au tracteur forestier que dans des conditions optimum.

Les bûcherons communaux devraient en principe attaquer la deuxième phase dès mi-avril 2015.

Pully, le 28 janvier 2015 - La Municipalité

#### ***Renseignements complémentaires:***

Ville de Pully - Direction des domaines, gérances et sports, Lydia Mamejan, Conseillère municipale - 021 721 35 20, Sébastien Cornuz, Chef de service - 021 721 35 22

Canton de Vaud - Département de la sécurité et de l'environnement, Service des forêts, de la faune et de la nature, Sébastien Roch, Garde forestier, 021 796 21 86